## REPUBLIQUE FRANÇAISE **DEPARTEMENT DE LA LOIRE**

NOMBR	ES DE MEMI	BRES
Afférents	En	Qui ont pris
Au Conseil	exercice	part à la
Communautaire		délibération
30	23	30
Date de	la convocat	ion
31	1/03/2023	
Date	d'affichage	
31	/03/2023	

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

du Conseil de la COMMUNAUTE DE COMMUNES du

"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE" Séance du jeudi 06 avril2023 (20 h)

À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY

L'an deux mil vingt trois et le six avril à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents: JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CHATRE Philippe, CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), DAVID Blandine, DOTTO Luc (Neulise), BRUN Charles (Pradines), LAIADI Ben Abdellah (Régny), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent (St Just la Pendue), DADOLLE Aurélien, GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric, PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

Excusés ayant donné pouvoir : ROFFAT Hubert (Neulise) a donné pouvoir à DOTTO Luc (Neulise), Véronique FESSY (Pradines) a donné pouvoir à BRUN Charles (Pradines), DAUVERGNE Jean-François (Régny) a donné pouvoir à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), MONTEL Fabienne (Régny) a donné pouvoir à LAIADI Ben Abdellah (Régny), PRAST Lionel (St Just la Pendue) a donné pouvoir à GIRAUD Stéphanie (St Just la Pendue), ROCHE André (St Priest la Roche) a donné pourvoir à COQUARD Romain (St Just la Pendue), BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins) a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

Délibération 2023-038bBis-CC

Objet: Tarifs EIMD 2023/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20230406-2023-038Bis-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Communauté de Communes du Pays entre Loire et RI Réception par le préfet : 13/04/2023



#### Délibération 2023-038Bis-CC

#### Objet: Tarifs EIMD 2023/2024

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-17 et L.5214-16,

Vu les statuts de la COPLER et la définition de l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°2021-002-CC du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône (COPLER) du 10 février 2021 approuvant l'extension des compétences de la CoPLER à la gestion et promotion de l'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse et la modification de ses statuts en résultant ;

Vu l'arrêté préfectoral N°124/SPR/2021 du 2 juillet 2021, portant modification des statuts de la communauté de communes.

Vu la délibération 2022-034-CC fixant les tarifs EIMD pour l'année scolaire 2022-2023

Considérant le bon fonctionnement de l'année 2022-2023 en régie de l'EIMD, le Président propose de ne pas modifier les tarifs pour l'offre de cours pour l'année 2023-2024. Il est proposé :

- tarif de la 2de et 3ème année de parcours découverte : 300 €,
- tarif du parcours apprentissage collectif : 300 €,
- offre carte de 10 cours : 150 €,
- cours particuliers d'instrument d'1/2 heure hebdomadaire, hors parcours, dans la limite des disponibilités des professeurs : 600 €.

Les tarifs proposés au vote pour l'année scolaire 2032-2024 sont donc les suivants :

- FRAIS ADMINISTRATIFS: 20 €
- EVEIL ARTISTIQUE : 150 €
- PARCOURS DECOUVERTE première année : 250 €
- PARCOURS DECOUVERTE seconde et troisième année : 300 €
- APPRENTISSAGE COLLECTIFS: 300 €
- PARCOURS AMATEUR S avec 30 minutes de cours d'instrument tous les quinze jours : 320 €
- PARCOURS AMATEUR L avec 30 minutes de cours d'instrument par semaine :
  380 €
- CURSUS ETUDES MUSICALES Cycle 1 : 400 €
- CURSUS ETUDES MUSICALES Cycle 2 : 450 €
- CARTE DE 5 COURS : 60 €
- CARTE DE 10 COURS : 150 €
- ATELIER INTERPRETATION 5 cours: 60 €
- ATELIER THEMATIQUE IMO: 60 €
- CHORALE ENFANTS: 60 €
- CHORALE ADULTES: 60 €
- PARCOURS VOCAL: 120 €

#### Délibération 2023/38Bis-CC

### Objet: Tarifs EIMD 2023/2024

- INTITATION DANSE : 150 €
- ATELIER CHOREGRAPHIQUE ADO : 150 €
- ATELIER CHOREGRAPHIQUE ADULTES: 200 €
- COURS PARTICULIER D'INSTRUMENT 1/2H HEBDO (hors parcours) : 600 €

## Aménagement des tarifs (hors frais administratifs) :

- 2ème membre de la famille : 10 %
- 3ème membre de la famille : 15 %
- 4ème membre de la famille et plus : 20 %

# Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs 2023/2024 de l'EIMD,
- **DIT** que ces tarifs seront applicables au 1er septembre 2023,
- AUTORISE le Président à engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

OPLER

entre Loire

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit Saint-Symphorien de Lay, le 06/04/2023

Le Président,

Jean-Paul CAPITAN





